

Bouygues

Période du 1er janvier au 31 mars 2011

**Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les comptes intermédiaires consolidés condensés**

MAZARS
61, rue Henri-Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de 8.320.000 €

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Bouygues

Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés condensés

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en réponse à votre demande, nous avons effectué l'examen limité des comptes intermédiaires consolidés condensés de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011, tels que joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes intermédiaires consolidés condensés.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires consolidés condensés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Paris-La Défense, le 16 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rainaut

Jean Bouquot